



**JUGEMENT GAF saison 2009/2010
LETTRE FFG N°1**

QUESTIONS / RÉPONSES

CRITÉRIUM GÉNÉRALITÉS	
Déduction pour élément non tenté : doit-elle s'appliquer à tous les éléments imposés ou seulement aux éléments codifiés ?	Précision : la déduction de 1.00 ne s'applique qu'aux éléments codifiés du code de pointage en vigueur
CRITÉRIUM BARRES	
Imposés E, F et G : une gymnaste fait un élan circulaire (Ⓜ) pour le changement de barre et pour éviter une chute en fait un deuxième, quelle est la déduction ?	- 0.50 pour élément répété + déductions pour fautes d'exécution
CRITÉRIUM POUTRE	
<p>Imposé F : entrée</p> <p>1 - la gymnaste réalise : équerre, commence l'élevation du bassin et revient en appui ventral. Quelle est la déduction ?</p> <p>2 - la gymnaste ne réalise que l'équerre. Quelle est la déduction ?</p> <p>Imposé G : si la gymnaste présente l'option en sortie avec flip-flip, doit-elle aussi présenter la série flip-flip dans le mouvement ?</p> <p>Cas de sortie en liaison exemple imposé D : sortie roue salto arrière groupé en option :</p> <p>1 - La gymnaste chute à la roue : peut- elle recommencer la roue pour obtenir l'option ?</p> <p>2 - La gymnaste chute à la roue et remonte pour sortir en salto avant (élément de base) : que doit- on faire ?</p> <p>Exercice sans sortie : dans les imposés la pénalisation pour exercice sans sortie n'apparaît pas. Donc s'il n'y a pas de sortie est-ce qu'il y a déduction pour élément manquant + élément non tenté ?</p> <p>E et G : si arabesque à la place de planche : est-ce qu'il y a déduction pour non respect de l'exigence sur la position finale?</p>	<p>1 - Déduction pour élément non reconnu (valeur de l'élément) : donc dans ce cas, -1.50</p> <p>2 - Déduction pour élément non tenté : - 1.00 et valeur de l'élément manquant : donc dans ce cas : -1.00 et -1.50 = - 2.50</p> <p>Oui</p> <p>1 – Oui voir brochure page 28</p> <p>2 - Déduction de la valeur de la sortie. (la gymnaste ne peut pas présenter l'élément de base si elle a eu l'intention de faire l'option). Dans ce cas, sortie imposé D = - 1.00</p> <p>Oui</p> <p>L'exigence de la position finale est jambe maintenue à l'horizontale 2'' : jambe d'appui fléchie ou tendue. Sinon, 0.30 de déduction pour non respect de l'exigence précisée pour la position finale (brochure page 3) Précision : on ne cumule pas avec le manque de maintien (1 seule fois 0.30)</p>

CRITÉRIUM SOL

Imposé A : roue pied-pied – saut extension – roulade arrière libre: pourquoi la valeur de chaque élément est-elle précisée alors qu'il n'y a pas de valeur de liaison ?

Imposé E : option1 (1/2 vrille ou vrille) : si la gymnaste effectue un twist en position tendue au lieu de 1/2 vrille : que doit-on faire ?

Imposé F : passage gymnique : le saut changement de jambes doit-il être le 1er saut ou ordre libre?

Imposés F et G : passage gymnique
Pourquoi la valeur de chaque élément est-elle précisée alors qu'il n'y a pas de valeur de liaison ?

Cas des liaisons acrobatiques ayant une valeur unique

Exemple : imposé F : rondade flip vrille
Si la gymnaste exécute rondade flip sans la vrille, considère-t-on qu'il y a élément non tenté ?

Si elle exécute rondade flip tendu, quelles sont les déductions ?

Imposé F : option Rondade flip double vrille
Si la gymnaste exécute une double vrille avec un manque de rotation et que l'on reconnaît une vrille et demie, que fait-on?

Parce que l'enchaînement des éléments n'est pas demandé en série ou liaison. C'est le texte qui fait foi : ne pas tenir compte du symbole

En cas de doute, les deux formes sont acceptées (1/2 vrille et twist tendu)

Le saut changement de jambe est le 1^{er} saut

Le passage gymnique est une liaison indirecte, donc pas de pénalisation pour absence de liaison. La valeur des éléments est précisée au cas où un des deux sauts pose problème (non reconnu, manquant etc.)

Oui, donc déduction de 1.00 pour élément non tenté + valeur de la série

Déduction pour série manquante

Dans ce cas, pas d'option mais l'élément de base (vrille) est pris en compte

FÉDÉRAL SAUT

Saut avec rotation longitudinale de 360° : la rotation de 360° doit elle être effectuée dans un même envol (1^{er} envol ou 2^{ème} envol) ou le pétrick par exemple (1/2 tour dans le 1^{er} envol et 1/2 tour dans le 2^{ème} envol) rentre-t-il dans cette catégorie de saut ?

La rotation doit être faite dans un même envol. Donc le pétrick ne rentre pas dans cette catégorie, la note D est de 1.50 point.

FÉDÉRAL POUTRE

Les roulades font-elles parties des éléments acrobatiques?

Peuvent-elles valider les EC ?

Souplesse arrière – souplesse arrière : cette liaison valide-t-elle la série acrobatique ?

Oui si ce sont des éléments codifiés

Oui

Oui à condition qu'il n'y ait pas de rupture de rythme. Dès que la jambe libre devient jambe d'appui l'autre jambe est levée. (pas de passage par la fente par exemple)

CODE FIG



Quel est cet élément classé désormais sous le numéro 1.101 avec la bascule barre inférieure ?

Que signifie manque de synchronisation entre le mouvement et le rythme musical car la pénalité est à appliquer à chaque fois.

Pour nos compétitions fédérales, nous le définirons comme balancer avant 1/2 tour bascule en barre inférieure et nous le considèrerons comme différent de la bascule

C'est une faute d'exécution pénalisée de 0.10 à chaque fois que dans l'exercice le geste n'est pas synchronisé avec la musique : exemples : la gymnaste chute ou se déséquilibre et ses gestes ne sont plus en accord avec la musique ou bien la gymnaste a terminé son mouvement et la musique continue...

Vous trouverez sur le site de la FIG, la mise à jour des nouveaux éléments et des tableaux de symboles suite aux derniers championnats du Monde : site FIG, rubrique gymnastique féminine, sommaire à gauche : "[WAG COP 09-12](#)"